

Copie à tous les Adjointés  
le 05/05/2015



# **ANALYSE FINANCIERE CONSOLIDEE DE SAINT-MARCEL**

Exercices 2012 - 2013 - 2014

Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire  
- Service secteur public local  
Trésorerie de Chalon-sur-Saône Périphérie  
Mars 2015

# REMARQUES PRELIMINAIRES

## ***POURQUOI UNE APPROCHE CONSOLIDEE DES COMPTES ?***

L'analyse financière consolidée consiste à établir et à analyser des documents financiers d'un groupe d'entités de manière à offrir des outils de pilotage pour les besoins internes de la collectivité mais aussi des outils de communication pour répondre aux besoins d'information des partenaires de la collectivité (administrés, banques, etc.).

Dans cet objectif, les comptabilités de chacune des entités (le budget principal et ses budgets annexes) sont consolidés, après neutralisation des opérations réciproques notamment, comme s'il s'agissait d'une seule et même entité. Le compte de résultat et le bilan de l'ensemble consolidé sont établis à partir d'une nomenclature comptable créée à cette fin distincte des nomenclatures de gestion appliquées par chaque entité (M14, M4, etc...).

Cette approche permet de mettre en lumière le véritable périmètre d'intervention comptable d'une collectivité et les risques financiers qui reposent in fine sur son budget principal.

## ***PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE***

Saint-Marcel s'étend sur 10,2 km<sup>2</sup> et compte 6 062 habitants. Avec une densité de 596,3 habitants par km<sup>2</sup>, Saint-Marcel a connu une nette hausse de 28,9% de sa population selon le dernier recensement de la population datant de 2006 par rapport à 1999.

Saint-Marcel est située à 4 km au sud-est de Chalon-sur-Saône, la plus grande ville du département et la 2<sup>e</sup> plus grande ville de Bourgogne.

La Saône traverse Saint-Marcel.

La commune est proche du parc naturel régional du Morvan.

La commune accueille de nombreux commerces et entreprises d'artisanat aux activités variées (notamment construction et terrassement).

L'un des principaux employeurs de Saint-Marcel est l'usine AREVA qui fournit des équipements lourds aux centrales nucléaires. Elle est située sur les communes de Chalon-sur-Saône et de Saint-Marcel. Cet établissement constitue le plus grand site industriel du groupe (960 salariés à fin 2014).

Saint-Marcel est membre de la Communauté d'Agglomération de Chalon Val de Bourgogne (appelée désormais GRAND CHALON) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

# SOMMAIRE

## Table des matières

REMARQUES PRELIMINAIRES.....	2
POURQUOI UNE APPROCHE CONSOLIDEE DES COMPTES ?.....	2
PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE.....	2
SOMMAIRE.....	3
Introduction.....	4
Périmètre de l'étude : .....	4
Poids des budgets.....	4
Principaux constats.....	5
I - La formation de l'autofinancement.....	6
A. Composantes des produits et charges réels de fonctionnement.....	6
1°) Sur la période analysée, les produits réels de fonctionnement diminuent de 4,71%.....	6
a) - Les produits de l'ensemble consolidé.....	6
Les ressources fiscales : .....	6
La dotation globale de fonctionnement et autres dotations : .....	7
Les autres produits réels : .....	7
b) - Évolution des produits ventilés par budget.....	7
2°) Sur la période analysée, les charges réelles de fonctionnement diminuent de 3,4%.....	8
a) - Les charges de l'ensemble consolidé.....	8
Les charges de personnel : .....	8
Les charges financières : .....	8
Les subventions et participations : .....	8
Les autres charges réelles : .....	8
b) - Évolution des charges ventilées par budget.....	9
B. La capacité d'autofinancement.....	10
1°) La CAF brute .....	10
2°) La CAF nette.....	11
II - L'investissement.....	12
A. Le financement des investissements.....	12
B. Les dépenses d'équipement.....	13
C. Evolution des principaux éléments financiers.....	14
III - Analyse du bilan.....	15
A. Les équilibres bilantiels.....	15
1°) Le fonds de roulement.....	15
2°) Le besoin en fonds de roulement.....	15
3°) La trésorerie.....	15
B. L'endettement.....	16
1°) L'endettement de l'ensemble consolidé.....	16
2°) Détail de l'endettement par budget.....	17
LEXIQUE.....	18
ANNEXES.....	22

# INTRODUCTION

## *Périmètre de l'étude :*

L'étude financière consolidée, emporte dans son périmètre le budget principal de la commune ainsi que les trois budgets annexes : Enfance et famille ; ZAC des Fontaines ; et enfin le budget terrains et ZAC lotissements, qui bien que non dissous, n'a connu aucune activité ces trois dernières années.

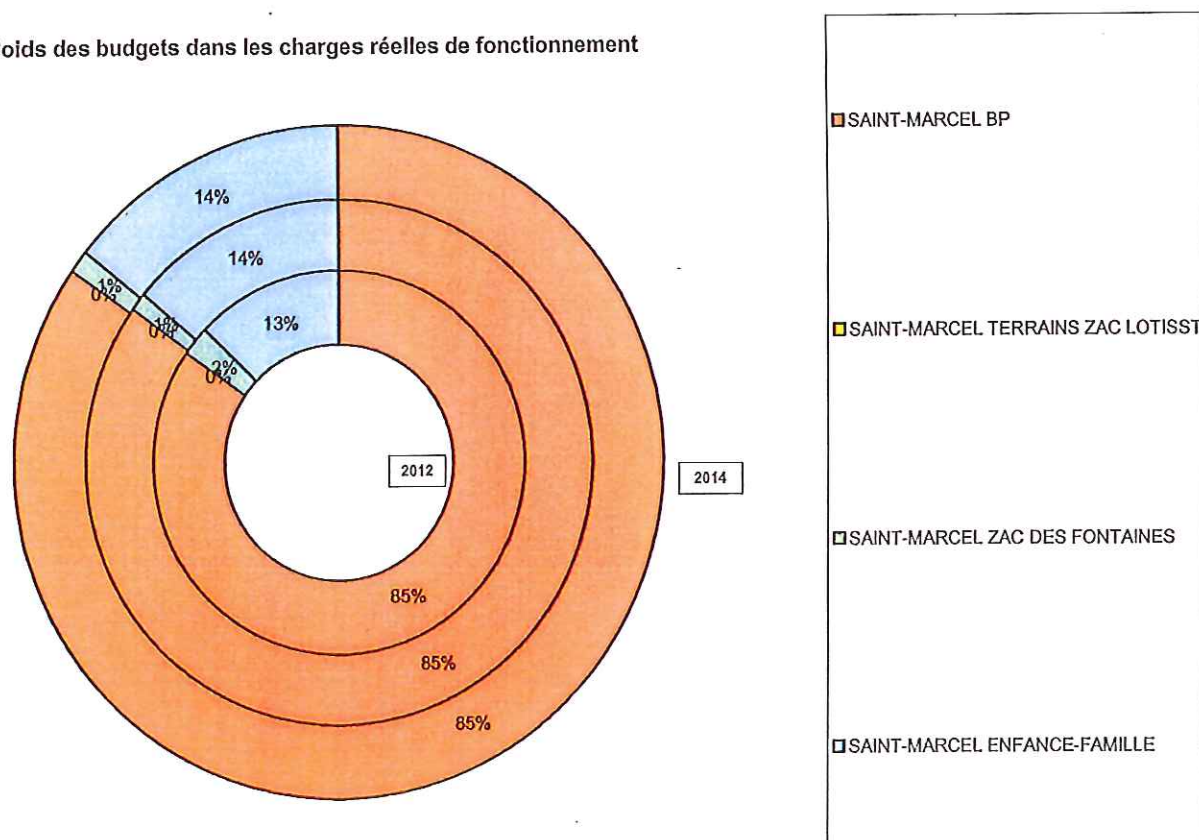
Le CCAS de Saint-Marcel n'entre pas dans le champ de l'analyse car le CCAS est une entité juridique autonome dotée de la personnalité morale.

Le présent document porte sur les exercices 2012, 2013 et 2014.

Saint-Marcel appartient à la strate financière des communes de 5 000 à 9 999 habitants.

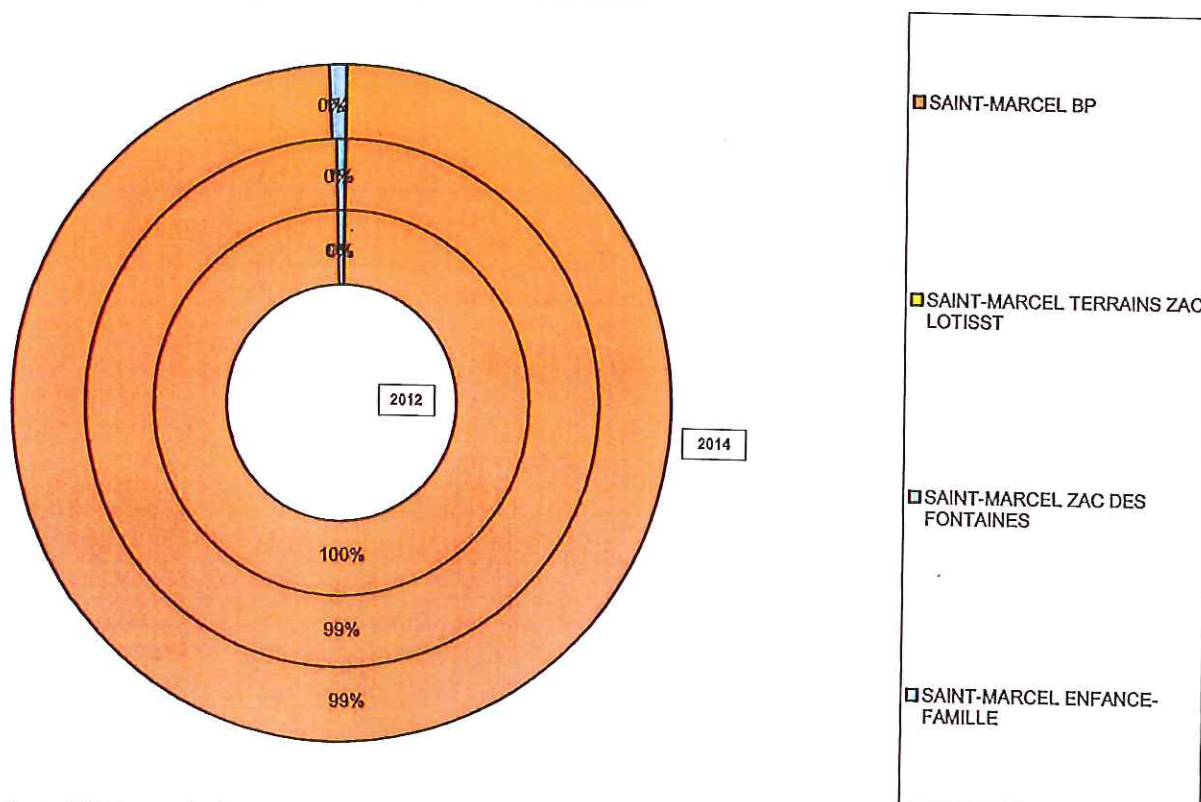
## *Poids des budgets*

Poids des budgets dans les charges réelles de fonctionnement



Entre 2012 et 2014, le budget principal représente toujours 85% des charges réelles de fonctionnement. Le budget Enfance et famille a un poids notable (13 à 14%). Il est très faible pour le budget ZAC des Fontaines.

## Poids des budgets dans les dépenses d'équipement



Entre 2012 et 2014, seuls le budget principal et le budget Enfance famille ont effectué des dépenses d'équipement.

## PRINCIPAUX CONSTATS

La commune de Saint Marcel a vu ses produits et charges réels de fonctionnement diminuer en 2014.

La CAF est en baisse entre 2012 et 2014 mais se maintient à un niveau satisfaisant.

La commune a réalisé de très importants investissements en 2013, ce qui a eu pour effet d'augmenter un peu son endettement. Cela reste un point fragile de la situation financière de la commune.

Néanmoins la collectivité a aussi puisé dans ses réserves pour le financement de ses équipements, ce qui lui a permis de ne pas être surendettée.

La fiscalité a augmenté très légèrement durant la période étudiée mais des marges de manœuvre subsistent en ce domaine car les taux de taxe d'habitation et de foncier bâti restent inférieurs à ceux des communes de même strate.

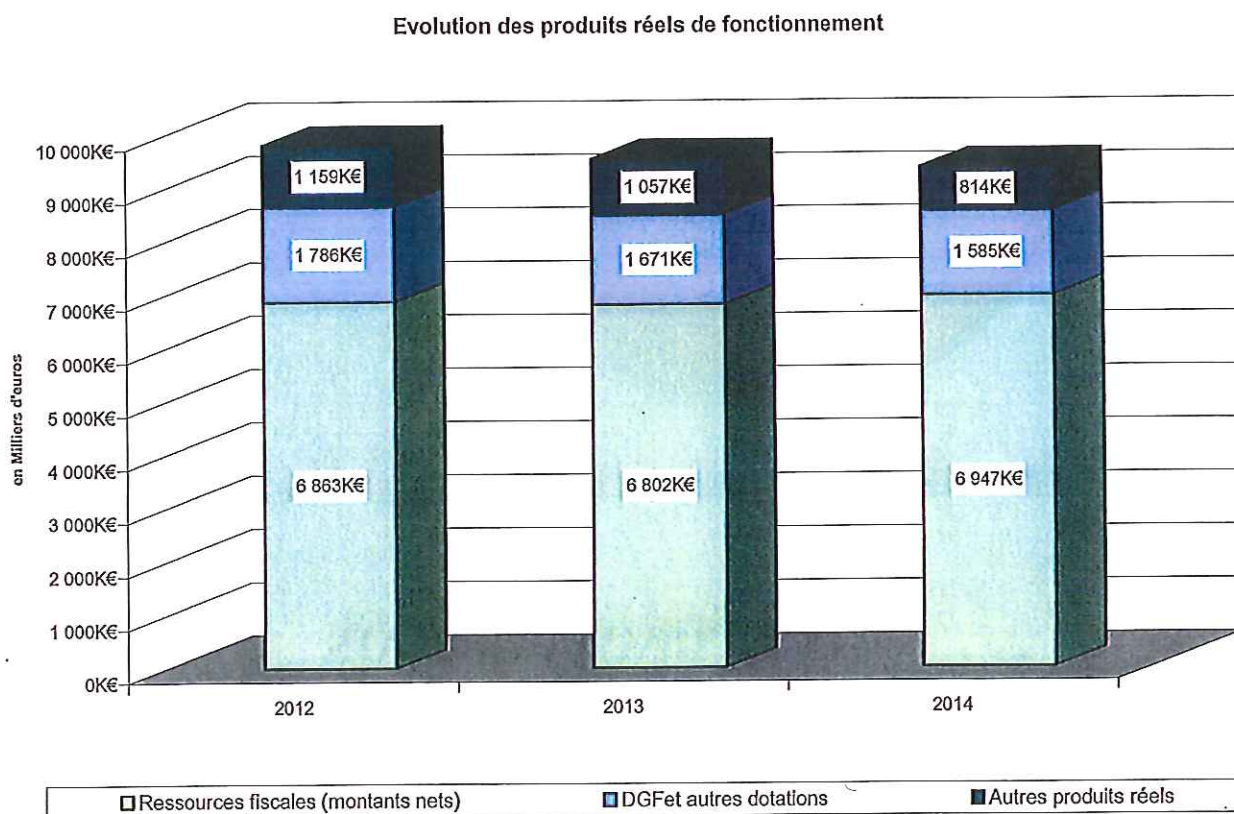


# I - LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT.

## A. Composantes des produits et charges réels de fonctionnement.

A partir de l'étude des charges et des produits de fonctionnement, l'objectif est de déterminer comment la collectivité dégage un excédent ou un déficit dans sa gestion courante et comment il se structure.

**1°) Sur la période analysée, les produits réels de fonctionnement diminuent de 4,71%**



### a) - Les produits de l'ensemble consolidé.

#### Les ressources fiscales :

Les produits issus de la fiscalité locale sont quasiment stables sur la période étudiée, et en très légère hausse (+ 2 %) entre 2013 et 2014.

Les reversements de fiscalité de la part du GRAND CHALON sont trois fois supérieurs à ceux constatés dans les communes de même strate en Saône-et-Loire (489 euros / habitant contre 157 euros / habitant).

La fiscalité représente plus de 74% du total des produits réels de Saint-Marcel. La commune ne se situe donc pas dans une situation de dépendance forte par rapport aux dotations de l'Etat.

*Taux appliqués dans la commune en 2013 (comparaison communes de même strate en Saône-et-Loire)*

Taxe d'habitation	11,91 %	<b>16,28 %</b>
Taxe sur le foncier bâti	23,01 %	<b>26,67 %</b>
Taxe sur le foncier non bâti	76,70 %	<b>64,69 %</b>

La commune disposait en 2014 de possibilités d'augmenter ses taux (sauf celui du foncier non bâti) au regard de ceux appliqués dans les communes de même strate.

Pour la taxe d'habitation, en 2013 les produits par habitant étaient de 7,5% inférieurs à ceux perçus par les communes de même strate.

Les produits par habitant du foncier bâti étaient à l'inverse supérieurs de 50% car les bases sont importantes.

Sur le foncier non bâti, malgré un taux élevé, la recette par habitant était en 2013 exactement dans la moyenne départementale.

### **La dotation globale de fonctionnement et autres dotations :**

La dotation globale de fonctionnement est en baisse constante depuis trois ans : -6,4 % entre 2012 et 2013, -5,1 % entre 2013 et 2014.

Cette évolution, conjuguée à la diminution nette des autres produits, explique en grande partie la baisse des produits réels de fonctionnement.

### **Les autres produits réels :**

Les autres produits réels sont les produits de la classe 7 hormis les ressources fiscales (73), les dotations (74), les cessions d'immobilisations (775), les différences sur réalisations reprises au compte de résultat (776), les quotes-parts de subventions d'investissement transférées au compte de résultat (777) et reprises sur amortissements (78).

Les loyers perçus sont stables entre 2013 et 2014, ils étaient en augmentation entre 2012 et 2013.

En 2012, le tracteur débroussailleuse a été cédé pour 2 990 euros. Et un sinistre sur véhicule a été couvert par la compagnie d'assurance à hauteur de 1495 euros.

En 2013, la cession d'une maison située rue Pernot pour 87 500 euros (comptabilisée au 775 sur le budget principal) a permis d'atteindre ce niveau important d'autres produits réels. Cette même année, le tractopelle a été repris par Alliance Compacts pour 16 744 euros.

Aucune cession n'a eu lieu en 2014.

Par ailleurs sur le budget principal, les quotes-parts de subventions d'investissement transférées au compte de résultat (au 777) ont été en baisse constante sur la période analysée (de 2 823 euros en 2012, en passant par 1 616 euros en 2013 et 1 213 euros en 2014).

Ces éléments conjugués expliquent la baisse des autres produits réels entre 2012 et 2014.

### **b) - Évolution des produits ventilés par budget**

Des ventes de lots ont été réalisées sur le budget annexe ZAC des Fontaines en 2012 et 2013, mais elles ont été presque trois fois moins importantes en 2014.

#### **Décomposition des produits réels de fonctionnement par budget**

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014
SAINT-MARCEL BP	8 575K€	7 955K€	8 136K€	2,3%
SAINT-MARCEL TERRAINS ZAC LOTISST	0K€	0K€	0K€	-
SAINT-MARCEL ZAC DES FONTAINES	301K€	353K€	125K€	-64,5%
SAINT-MARCEL ENFANCE-FAMILLE	931K€	1 222K€	1 084K€	-11,3%
<b>Produits réels de fonctionnement consolidés</b>	<b>9 808K€</b>	<b>9 530K€</b>	<b>9 346K€</b>	<b>-1,9%</b>



## 2°) Sur la période analysée, les charges réelles de fonctionnement diminuent de 3,4%

### a) - Les charges de l'ensemble consolidé

#### Les charges de personnel :

Ces charges sont en hausse importante : +6% entre 2012 et 2014. Cette augmentation de 227 K Euros s'explique sans doute par des recrutements effectués suite à la mise à disposition de nouveaux services à la population.

#### Les charges financières :

Elles diminuent fortement : - 40 K Euros sur trois ans.

La commune a en effet pratiqué une politique de désendettement entre 2012 et 2014 et remboursé aussi bien du capital d'emprunt que des charges financières : l'encours de dette consolidé est passé de 11 282 Keuros à 9 993 Keuros en 2014.

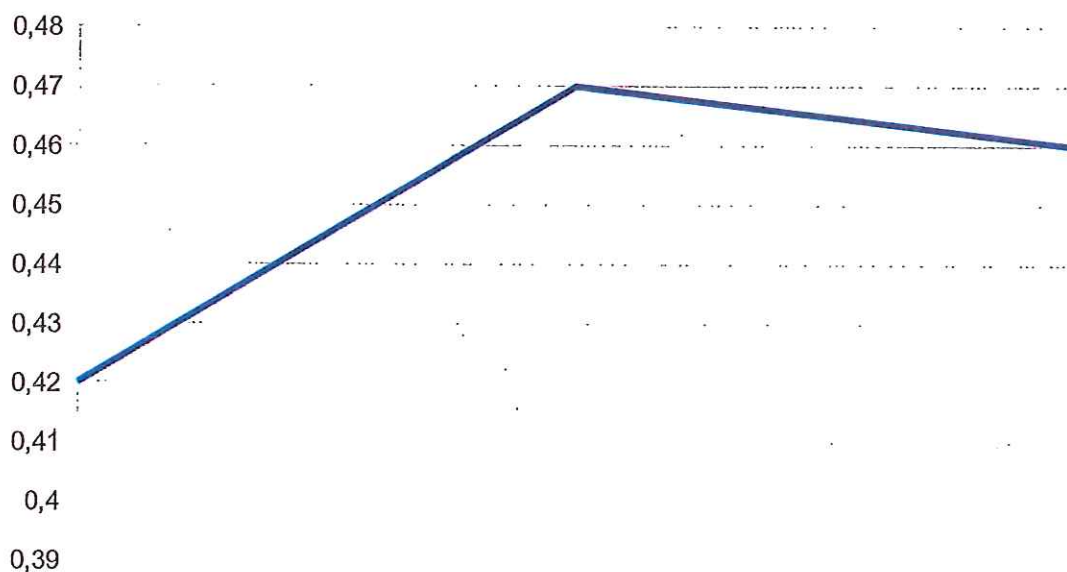
#### Les subventions et participations :

Le niveau de subventions est stables sur les trois exercices.

#### Les autres charges réelles :

Elles sont en forte baisse (-22%) : il s'agit des Achat et charges externes. Ce poste de dépenses peut concerner les prestataires extérieurs fournissant des services à la commune. Si ces services ont été remunicipalisés, un effet de "vases communicants" se fait jour entre ces autres charges réelles et les charges de personnel.

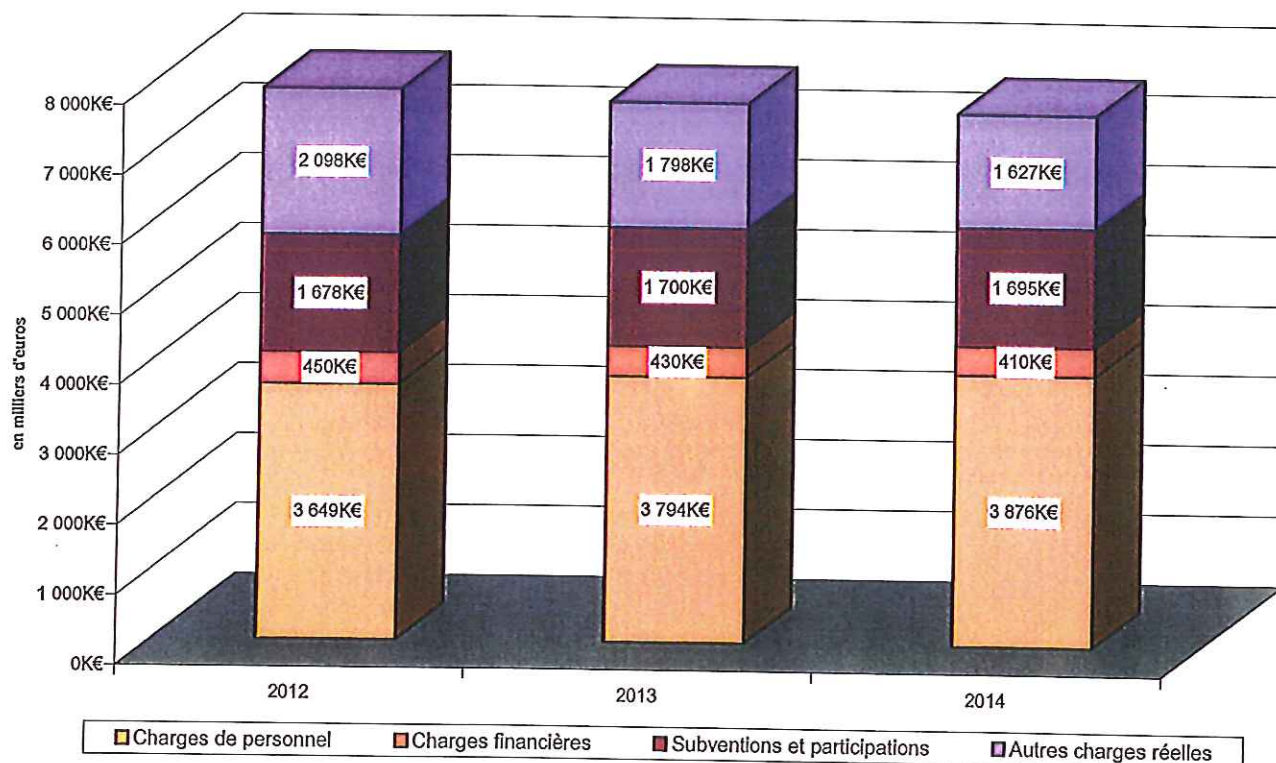
*Ratio de rigidité des charges structurelles :  
évolution 2012 - 2013 - 2014*





Le ratio de rigidité est satisfaisant car nettement inférieur à 1. La commune dispose encore de marges de manœuvre sur ses charges incompressibles (primes d'assurance, intérêts des emprunts, charges d'énergie, primes d'assurance, personnel).

Evolution des charges réelles de fonctionnement



## b) - Évolution des charges ventilées par budget

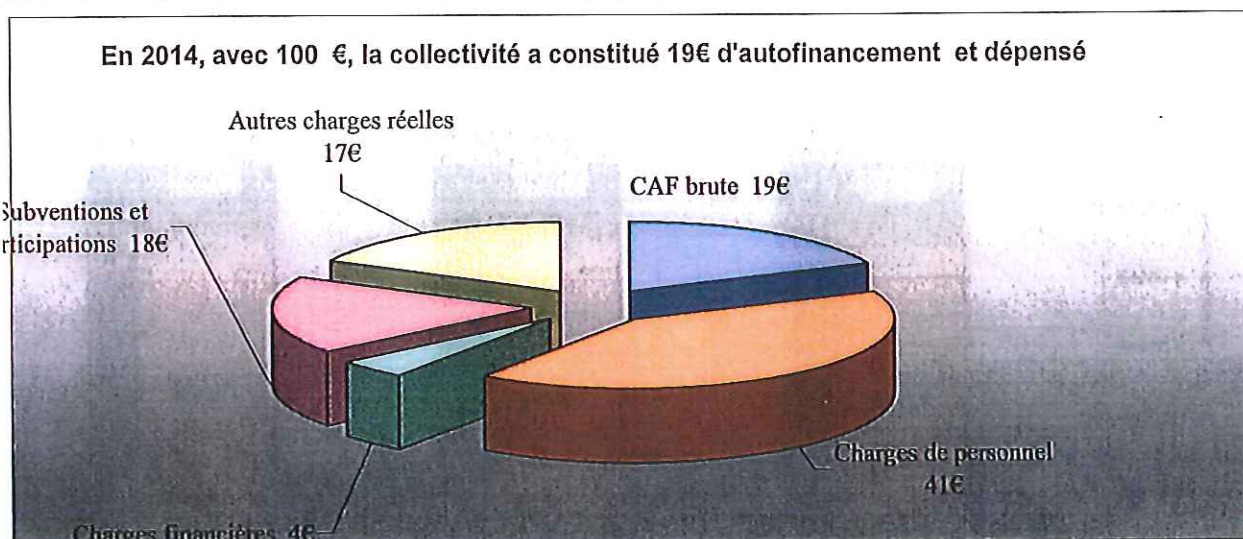
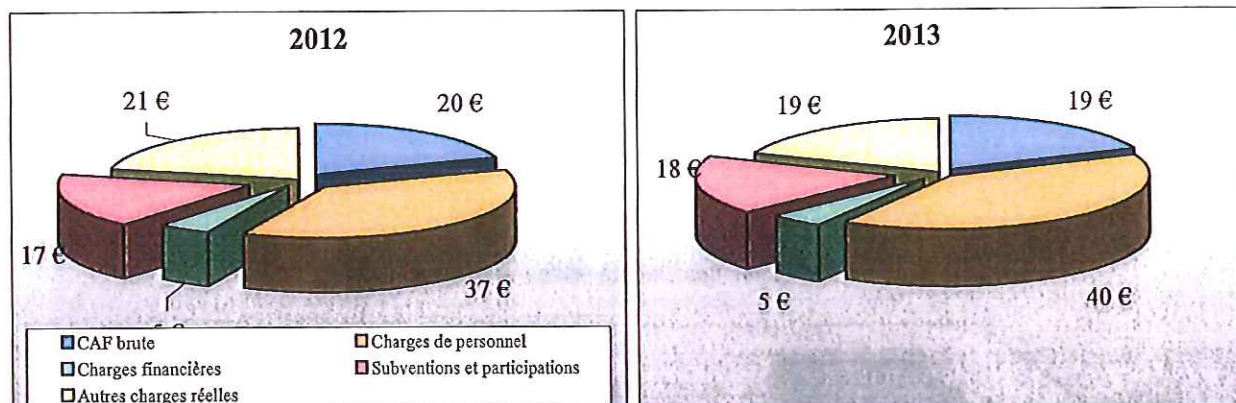
Décomposition des charges réelles de fonctionnement par budget

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014
SAINT-MARCEL BP	6 676K€	6 569K€	6 443K€	-1,9%
SAINT-MARCEL TERRAINS ZAC LOTISST	0K€	0K€	0K€	-
SAINT-MARCEL ZAC DES FONTAINES	194K€	75K€	82K€	9,2%
SAINT-MARCEL ENFANCE-FAMILLE	1 005K€	1 076K€	1 082K€	0,5%
<b>Charges réelles de fonctionnement consolidées</b>	<b>7 875K€</b>	<b>7 721K€</b>	<b>7 607K€</b>	<b>-1,5%</b>

C'est évidemment le budget principal qui supporte presque la totalité des charges de l'ensemble consolidé. Ses dépenses sont en diminution importante de 3,5%.

Sur la période analysée, les charges du budget ZAC des Fontaines sont presque divisées par 2,5. Cela est dû au fait qu'en 2012, le cabinet Berthet Liogier Caulfuty avait réalisé la maîtrise d'ouvrage de la ZAC des Fontaines pour 100 logements, ce qui avait généré de lourdes charges d'étude.

## Charges réelles de fonctionnement et constitution de l'autofinancement



### ***B. La capacité d'autofinancement***

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cessions d'immobilisations) sur les charges réelles de fonctionnement. Elle doit permettre, en priorité, de financer le remboursement des dettes. Le reliquat, la capacité d'autofinancement nette, permettra de financer tout ou partie des nouvelles dépenses d'équipement engagées par la collectivité.

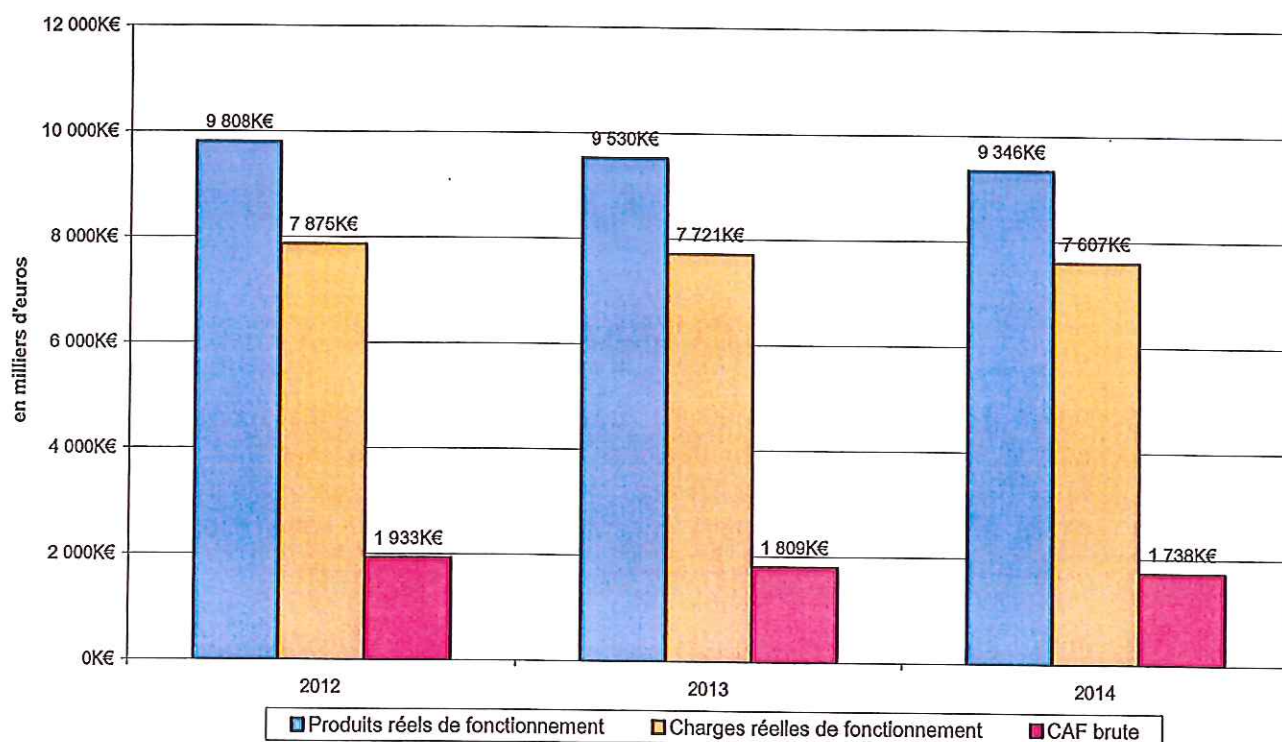
#### **1°) La CAF brute**

La CAF brute est stable sur les trois derniers exercices, à près de 280 euros par habitant pour le budget principal en 2014, soit le double de l'autofinancement observé dans les communes de même strate de Saône-et-Loire.

Néanmoins la CAF consolidée est en baisse de 10% entre 2012 et 2014, du fait de la baisse importante des produits consolidés.



### Evolution de la CAF brute



### Décomposition de la CAF brute entre les budgets

	2012		2013		2014	
	CAF brute	Ratio CAF Brute/Produits réels de fonctionnement	CAF brute	Ratio CAF Brute/Produits réels de fonctionnement	CAF brute	Ratio CAF Brute/Produits réels de fonctionnement
SAINT-MARCEL BP	1 899K€	22,15%	1 386K€	17,42%	1 693K€	20,81%
SAINT-MARCEL TERRAINS ZAC LOTISST	0K€	-	0K€	-	0K€	-
SAINT-MARCEL ZAC DES FONTAINES	108K€	35,71%	278K€	78,62%	43K€	34,22%
SAINT-MARCEL ENFANCE-FAMILLE	-74K€	-7,96%	146K€	11,93%	2K€	0,22%
<b>CAF brute consolidée</b>	<b>1 933K€</b>	<b>19,71%</b>	<b>1 809K€</b>	<b>18,99%</b>	<b>1 738K€</b>	<b>18,60%</b>

Parmi les budgets annexes, on peut constater que le budget ZAC des Fontaines contribue pour une part notable à la CAF brute consolidée : pour 5,6% en 2012 ; pour 15,4% en 2013 ; et pour 2,5% en 2014.

Quant au budget annexe Enfance famille de Saint-Marcel, la CAF brute était négative en 2012, ce qui a neutralisé en grande partie l'apport du budget ZAC des Fontaines à l'ensemble consolidé. En 2013 à l'inverse, la CAF brute positive représente 8% de la CAF consolidée. En 2014, la CAF brute de ce budget est proche de zéro.

### 2°) La CAF nette

#### Evolution de la CAF nette consolidée

	2012	2013	2014
Capacité d'autofinancement nette	816K€	-745K€	551K€

C'est un indicateur essentiel qui permet d'apprécier le niveau d'autofinancement des investissements. Elle correspond à la différence entre la CAF brute et l'annuité de la dette en capital.



Les disparités sont importantes entre les exercices : fortement positive en 2012 donc contribuant largement au financement des investissements de la commune, elle est à l'inverse fortement négative en 2013 donc les remboursements de dette en capital sont tellement élevés que la CAF brute ne parvient pas à les couvrir. En 2014, le retour à une situation plus saine est avéré, avec une CAF nette se situant à un bon niveau.

En 2013, les remboursements de dette en capital se situaient à 2 555 Keuros, ils n'étaient effectivement pas couverts par la CAF brute et représentaient plus du double des remboursements de 2012 et de 2014.

## II - L'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursement des dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité pour financer ces dépenses d'investissement constituent des ressources (CAF nette, plus value de cessions, dotations et subventions, emprunts, etc...). Le solde entre le total des ressources et des emplois d'investissement représente la variation du fonds de roulement.

Le financement disponible représente le total des ressources d'investissement (hors emprunts nouveaux) dont dispose la collectivité pour financer de nouvelles dépenses d'investissement après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

### A. Le financement des investissements

Le financement disponible correspond à la CAF nette majorée du total des ressources d'investissement (dotations, subventions, plus-values de cessions), mais hors emprunts nouveaux, dont dispose la collectivité pour financer de nouvelles dépenses d'équipement après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

La variation du fonds de roulement est négative en 2012 (-81 K euros), elle l'est également en 2013 de manière importante (- 1061 K euros) et à l'inverse en 2014, le fonds de roulement est abondé à hauteur de 414 K euros.

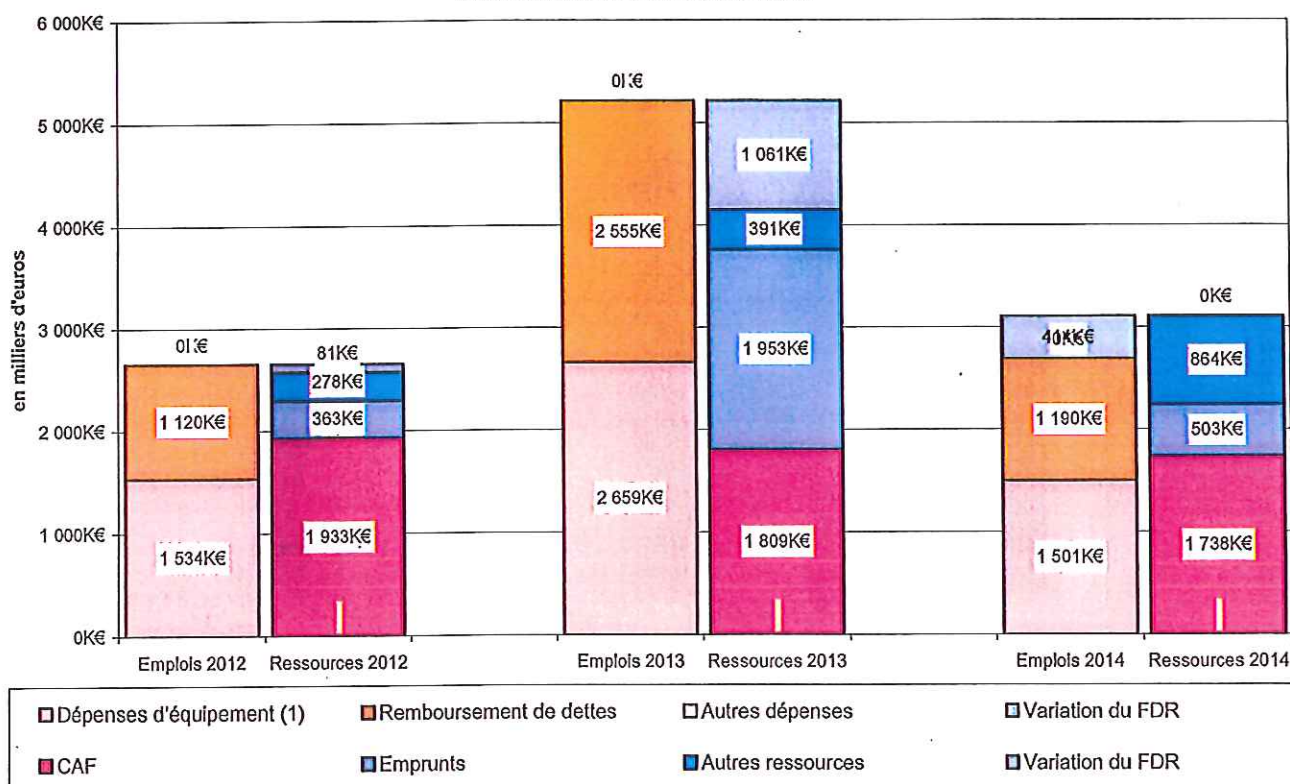
Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. La commune doit pouvoir reconstituer en partie cette réserve quand elle envisage de réaliser d'importants équipements sur les exercices suivants.

	2014
CAF	1 738K€
Emprunts	503K€
Autres ressources	864K€
<b>Ressources (1)</b>	<b>3 105K€</b>
Dépenses d'équipement (2)	1 501K€
Remboursement de dettes	1 190K€
Autres dépenses	0K€
<b>Emplois (1)</b>	<b>2 691K€</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement</b>	<b>414K€</b>

(1) hors variation du fonds de roulement

(2) y compris subventions d'investissement versées (M14)

## Financement des investissements



### B. Les dépenses d'équipement

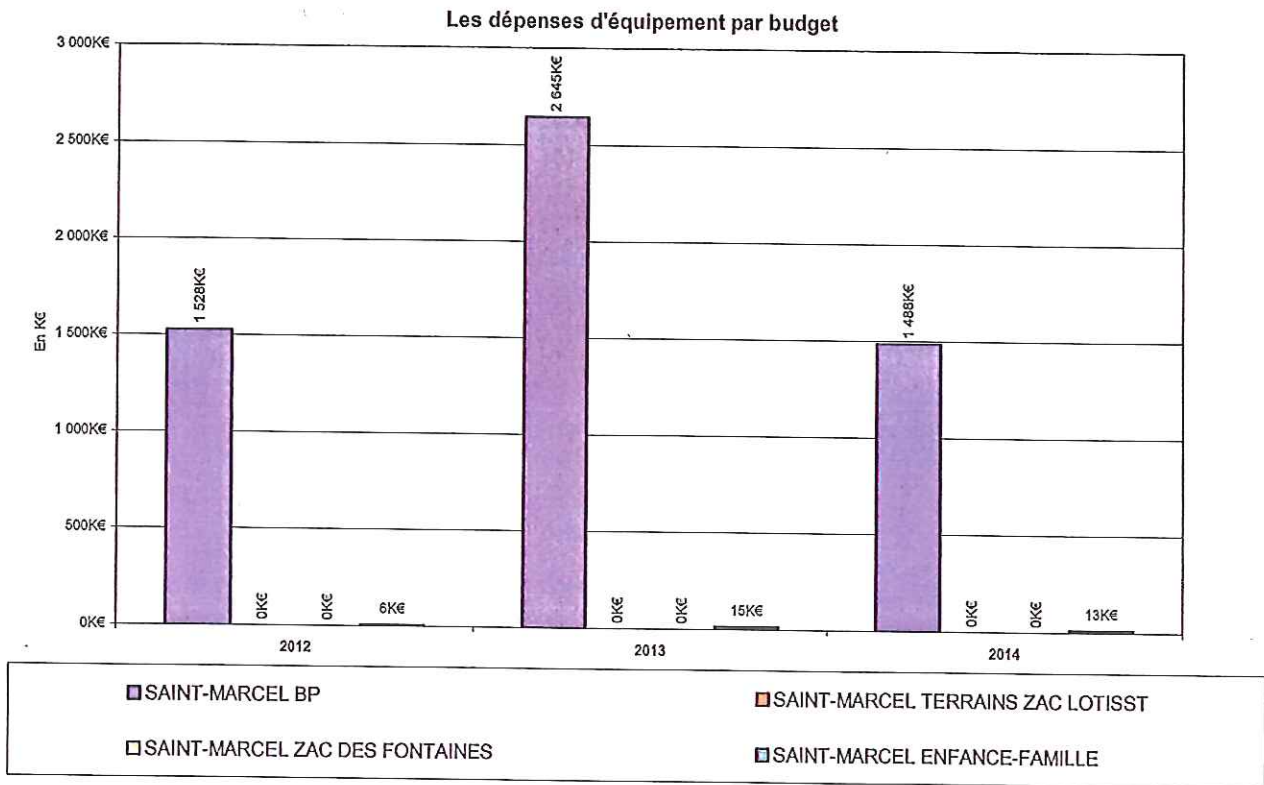
Pratiquement toutes les dépenses d'équipement sont réalisées sur le budget principal de Saint-Marcel.

Les niveaux d'investissements sont similaires en 2012 et 2014.

Mais en 2013, d'importants travaux ont été réalisés sur la commune, concernant :

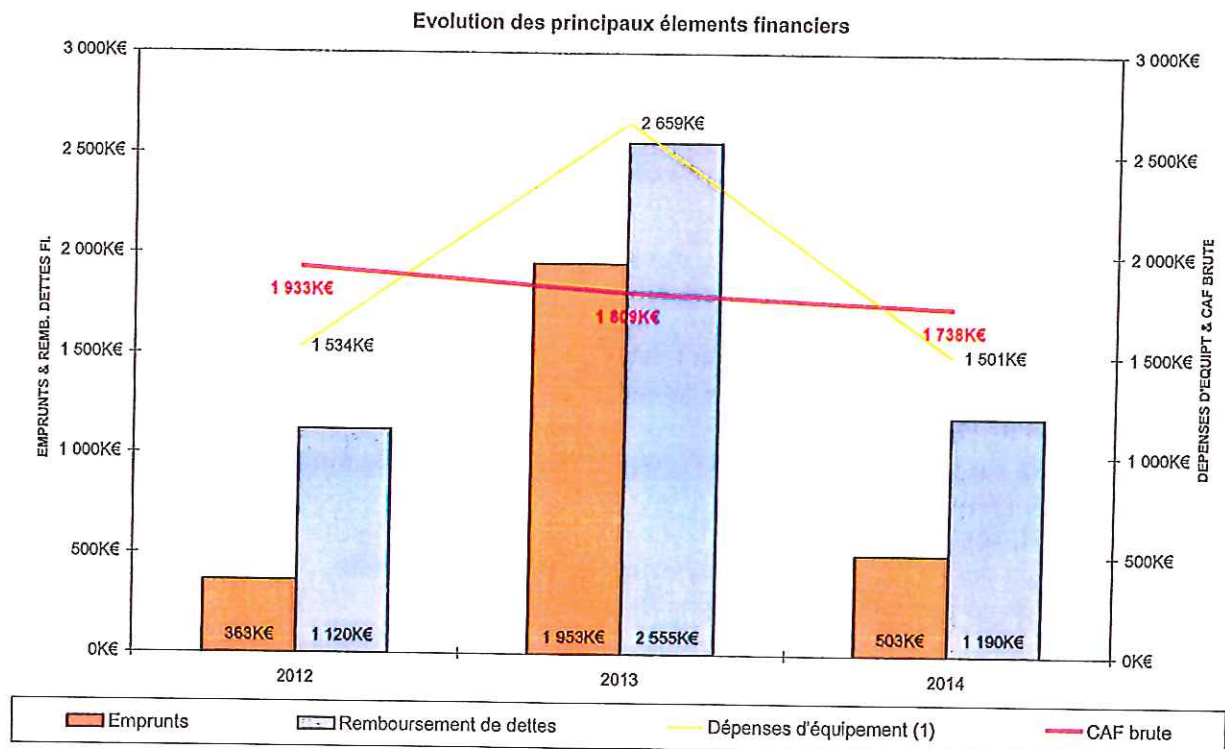
- une acquisition rue Pernot ;
- l'achat d'un tractopelle pour plus de 70 000 euros et d'un compacteur à feuilles mortes pour 28 000 euros ;
- des acquisitions de divers matériels pour aménager les voiries (illuminations, signalétique...) ;
- et surtout, des travaux
  - \* pour l'aménagement de caves,
  - \* la réfection du court de tennis,
  - \* des études pour la mise en valeur du lac,
  - \* l'isolation et les huisseries de l'école Jean Desbois,
  - \* un gros marché de rénovation de la salle municipale Gressard,
  - \* la restauration de l'église,
  - \* du gros oeuvre sur la voirie notamment l'aménagement de la rue du Robin, de la rue de la Villeneuve et de la rue Jean Leneveu,
  - \* des travaux à la maison de l'enfance,
  - \* la dissimulation des réseaux et la mise en valeur de l'entrée de la ville,
  - \* et la création d'une aire de jeux aux jardins Bonnamour.





### C. Evolution des principaux éléments financiers

Pour financer les nombreux équipements nouveaux en 2013, la commune a donc eu massivement recours à l'emprunt au cours de cet exercice (le niveau des contrats de prêts est proche de 2 000 Keuros NON en 2013). Sur le budget principal, un emprunt de 451 500 euros a été conclu pour faire face à ces dépenses d'équipement.



(1) y compris subventions d'investissement versées (M14)



## III - ANALYSE DU BILAN

Le bilan décrit, à la clôture de l'exercice, l'ensemble du patrimoine que la collectivité a constitué d'année en année. Ce patrimoine comprend un actif (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un passif constitué des moyens de financement détenus par la collectivité (dotations, subventions, dettes, etc...).

La mesure des équilibres bilantiels de la collectivité s'apprécie à travers trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

### *A. Les équilibres bilantiels*

#### **1°) Le fonds de roulement**

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen et long terme et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation)). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagé au cours du temps.

Le fonds de roulement de Saint-Marcel a connu des variations importantes sur la période étudiée. Il a notamment connu une baisse importante en 2013 par rapport à l'exercice précédent (- 1 052 K euros). Le niveau d'investissement était très élevé en 2013, la collectivité a donc puisé en partie dans ses réserves pour financer ses projets.

#### **2°) Le besoin en fonds de roulement**

Le besoin en fonds de roulement représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées. En comptabilité publique, le concept du BFR (et donc son analyse) doit être relativisé compte tenu de l'existence de la pratique de la période complémentaire.

Le besoin en fonds de roulement est inférieur au fonds de roulement en 2012 et 2014 mais pas en 2013. Le besoin étant supérieur au fonds de roulement, la trésorerie se trouve négative sur cet exercice.

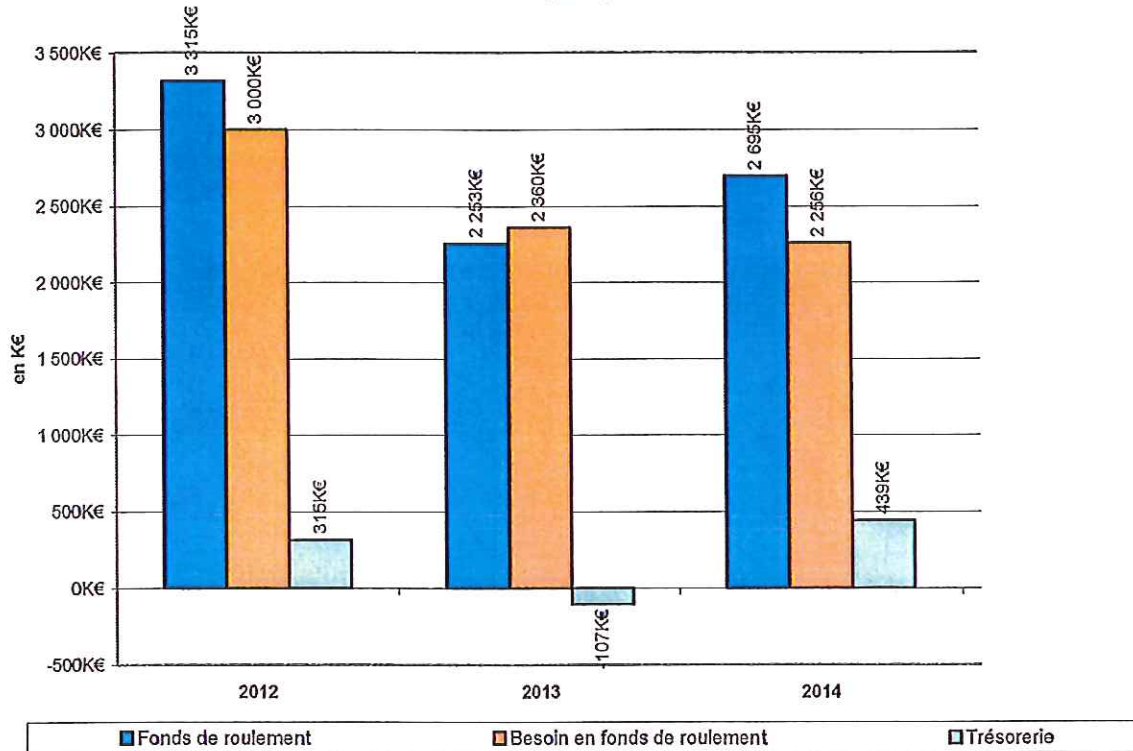
#### **3°) La trésorerie**

La trésorerie représente, à la fin d'un exercice comptable, l'ensemble des liquidités disponibles. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

La trésorerie est négative en 2013 (- 107 K euros). En 2012 et 2014, elle se maintient à un bon niveau : 315 et 439 K euros.

Le lissage des paiements est donc plutôt bien effectué dans cette commune. Le niveau de trésorerie bien maîtrisé témoigne de cette bonne gestion.

Evolution des principaux éléments du bilan



## B. L'endettement

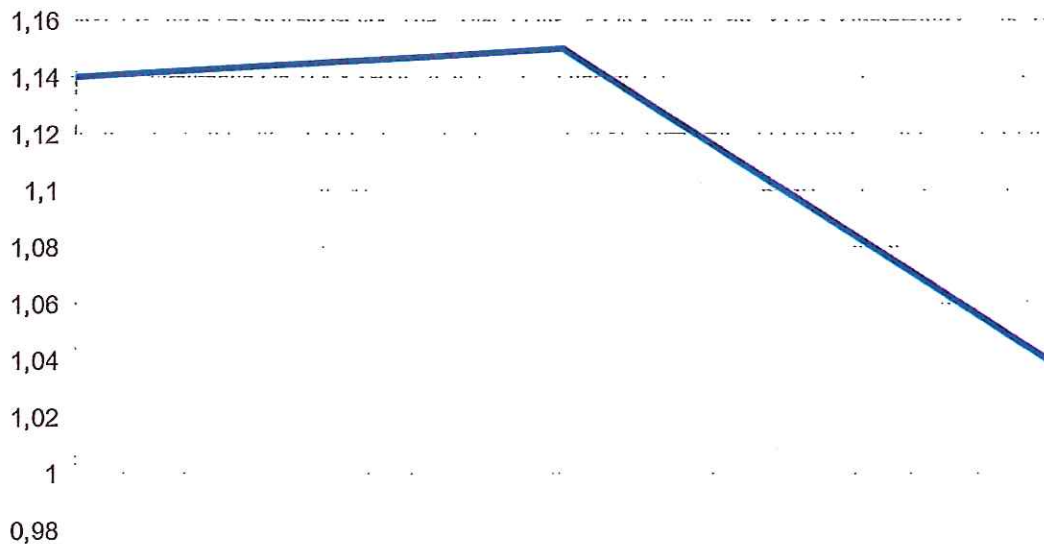
### 1°) L'endettement de l'ensemble consolidé

Seuls les budgets principal et ZAC des Fontaines portent des contrats d'emprunts.

- sur le budget ZAC des Fontaines, un prêt de 1 500 000 euros conclu en 2013 à la Caisse d'Epargne pour 36 mois est en cours de remboursement ;
- sur le budget principal, on dénombrait pas moins de 29 emprunts encore en cours de remboursement en 2014.

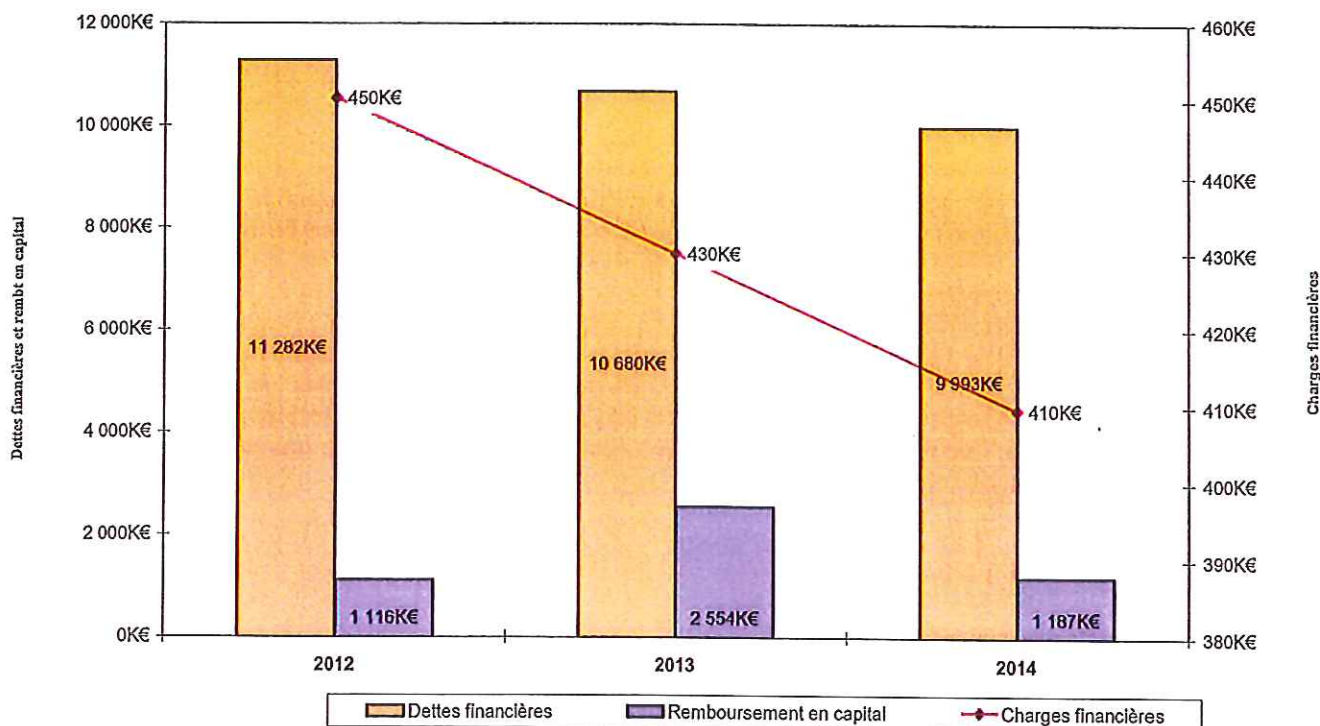
Néanmoins le niveau de dettes est en baisse régulière sur les trois exercices étudiés.

Ratio d'endettement :  
évolution 2012 - 2013 - 2014





### Evolution de la politique financière consolidée



## 2°) Détail de l'endettement par budget

### Détail de l'endettement par budget

	encours dette			encours dette/produits réels de fonctionnement		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
SAINT-MARCEL BP	9 782K€	9 180K€	8 493K€	114,08%	115,39%	104,38%
SAINT-MARCEL TERRAINS ZAC LOTISST	0K€	0K€	0K€	-	-	-
SAINT-MARCEL ZAC DES FONTAINES	1 500K€	1 500K€	1 500K€	497,62%	424,93%	1197,04%
SAINT-MARCEL ENFANCE-FAMILLE	0K€	0K€	0K€	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Encours de la dette consolidée</b>	<b>11 282K€</b>	<b>10 680K€</b>	<b>9 993K€</b>	<b>115,04%</b>	<b>112,06%</b>	<b>106,92%</b>

Les produits réels de fonctionnement ne parviennent pas à couvrir l'encours de dette sur aucun des deux budgets endettés. Sur le budget principal, le ratio se rapproche des 100% en 2014. Mais sur le budget ZAC des Fontaines, avec le prêt d'1 500 000 euros et le faible niveau des produits de fonctionnement, le ratio est proche de 1 200%, ce qui revient à dire que l'encours de dettes est 12 fois supérieur aux produits réels de fonctionnement.

### Ratio dette consolidée/CAF brute consolidée

	2012	2013	2014
	5,8	5,9	5,7
soit	5an(s) et 10 mois	5an(s) et 11 mois	5an(s) et 9 mois

L'endettement de la commune est important : en effet le ratio dette consolidée ÷ CAF brute consolidée est nettement supérieur à 3 ans, qui est considéré comme la limite de maîtrise de la dette. La collectivité est donc est situation sensible par rapport à ses dettes financières.



# LEXIQUE

## **Actif**

A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

## **Annuité de la dette**

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

## **Attribution de compensation (AC)**

Les groupements substitués à leurs communes membres pour percevoir le produit de la taxe professionnelle unique (TPU) en application de l'article 1609 nonies C du CGI sont tenus de leur verser une attribution de compensation égale à la différence entre le produit de taxe professionnelle antérieurement perçu par la commune avant le passage en TPU et les charges transférées au groupement (cette attribution peut être négative). Il s'agit d'un " reversement de fiscalité ". En terme d'analyse financière, ce reversement s'assimile à une atténuation de produits (et donc une charge pour le groupement) et une recette pour les communes membres.

## **Autofinancement**

(voir Capacité d'autofinancement)

## **Besoin en fonds de roulement (BFR)**

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

En comptabilité publique, le concept du BFR (et donc son analyse) doit être relativisé compte tenu de l'existence de la pratique de la période complémentaire.

## **Bilan**

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global. Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

## **Budget annexe (BA)**

Un budget annexe a pour objet de regrouper les opérations de services ayant une organisation dotée d'une autonomie relative par rapport au budget principal de la collectivité et dont l'activité tend à produire ou à rendre des services. Les services gérés en budgets annexes font l'objet d'un budget et d'une comptabilité distincts du budget principal de la collectivité (autonomie financière). On distingue deux types de budgets annexes (BA), ceux créés pour gérer un service public administratif (SPA) et ceux créés pour gérer un service public industriel et commercial (SPIC). Enfin, les budgets annexes peuvent être soit dotés de la seule autonomie financière soit être dotés à la fois de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

## **Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)**

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

## **Capitaux et assimilés**

Ce sont les fonds à disposition de la collectivité à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

## **Charges de fonctionnement réelles**

En analyse financière, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

#### **Coefficient d'intégration fiscal (CIF)**

Le CIF, défini à l'article L.5211-30 du Code général des collectivités territoriales, permet de mesurer le degré d'intégration d'un groupement de communes à fiscalité propre (Communauté de Communes / Communauté d'Agglomération). Le CIF est le résultat du rapport entre la fiscalité prélevée par le groupement et la fiscalité prélevée sur l'ensemble de son périmètre par lui-même et ses communes membres (syndicats intercommunaux inclus).

#### **Compensation relais**

La taxe professionnelle a été supprimée au 1er janvier 2010. Au cours de l'exercice 2010, les collectivités n'ont pas perçu le nouveau panier de ressources qui leur a été alloué par la loi de finances pour 2010. En effet, elles ont perçu en lieu et place de l'ex produit de taxe professionnelle une compensation relais. Ce n'est qu'à compter de l'exercice 2011 que les collectivités percevront les recettes du nouveau panier de ressources (CFE, CVAE, IFER, TASCOM).

#### **Cotisation Économique Territoriale (CET)**

Suite à la suppression de la taxe professionnelle au 1er janvier 2010, cette dernière s'est vu remplacée par la CET. La CET se constitue de deux composantes, une composante foncière (la CFE) et une composante assise sur la valeur ajoutée des entreprises (la CVAE). Fonction du régime fiscal des collectivités, le produit de la CET est perçu tantôt au niveau des communes tantôt au niveau des GFP.

#### **Dotations de compensation des groupements**

La dotation de compensation des groupements correspond à l'allocation compensatrice qui était anciennement versée par l'État aux groupements de communes à fiscalité propre au titre de la suppression de la "part salaires" dans l'assiette de la taxe professionnelle. Cette allocation compensatrice, dont le versement était autrefois autonome, a été intégrée à la DGF des groupements à compter de 2004.

#### **Dotations de solidarité communautaire (DSC)**

En application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, les groupements à taxe professionnelle unique (TPU) peuvent, sur délibération, verser à leurs communes membres une dotation de solidarité communautaire. Cette dotation est répartie prioritairement en tenant compte de la population et du potentiel fiscal des communes membres. Ce mécanisme tend à instituer une certaine péréquation des ressources à l'échelle du groupement. En termes d'analyse financière, il s'agit d'un "reversement de fiscalité" pour le groupement et d'une recette de fonctionnement pour les communes membres.

#### **Dotations d'intercommunalité**

La dotation d'intercommunalité est une dotation versée chaque année par l'État aux groupements à fiscalité propre. Cette dotation, dont la recette n'est pas affectée, figure parmi les produits de la section de fonctionnement du groupement. La dotation d'intercommunalité se répartit à hauteur de 30% en une dotation de base (calculée notamment à partir de la population du groupement) et 70% en une dotation de péréquation (calculée à partir du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale du groupement).

#### **Financement disponible**

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

#### **Fiscalité professionnelle additionnelle**

La fiscalité professionnelle additionnelle constitue l'un des régimes fiscaux des groupements à fiscalité propre. Celui-ci se substitue à compter du 1er janvier 2011 au régime de la fiscalité additionnelle. Il consiste à percevoir une fiscalité additionnelle sur la taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises (le groupement perçoit par ailleurs, une fraction de la CVAE et des IFER perçus sur son territoire).

#### **Fiscalité professionnelle unique (FPU)**

En application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, certains groupements perçoivent les impositions dues par les entreprises (CET, IFER, TASCOM) en lieu et place de leurs communes membres. Cette substitution est de droit pour les Communautés d'Agglomération et sur option pour les Communautés de Communes. Au terme d'une période ne pouvant excéder 12 ans, le taux de CFE appliqué sur le territoire du groupement doit être unique (sauf nouvelle(s) commune(s) membre(s)).

#### **Fonds de roulement**

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

### **Opérations de refinancement**

Les opérations de refinancement se traduisent par un remboursement de dette suivi de la souscription d'un nouvel emprunt ; ces opérations doivent être retracées au compte 166. Ces opérations ne sont prises en compte ni pour le calcul de l'annuité de la dette, ni pour les emprunts mobilisés, ni pour celui de l'encours de dette.

### **Opérations d'ordre budgétaire**

Les opérations d'ordre budgétaire sont exécutées à l'initiative de l'ordonnateur mais ne se traduisent ni par des encaissements, ni par des décaissements. Elles ont néanmoins une incidence sur le budget : elles affectent un compte de dépense et un compte de recette et donnent lieu à l'émission d'un mandat et d'un titre.

### **Opérations réciproques**

Les opérations réciproques sont des opérations comptabilisées pour un même montant, en sens inverse, dans le budget principal et le budget annexe ou entre deux budgets annexes (exemples : remboursements de frais ou versement de subventions). S'agissant de mouvements internes à la collectivité elles gonflent les masses des comptes de façon artificielle lorsque l'on procède à la sommation des comptes des budgets annexes et du budget principal. Le flux entre les budgets est donc à éliminer pour que l'opération réelle (paiement de salaires, etc) ne soit pas pris en compte deux fois.

### **Potentiel fiscal**

Le potentiel fiscal, défini à l'article L.5211-30 du Code général des collectivités territoriales, correspond au produit fiscal théorique calculé en appliquant aux bases de la collectivité les taux moyens nationaux constatés pour la catégorie d'établissement à laquelle elles appartiennent. Les bases prises en compte pour le calcul du potentiel fiscal ne sont pas les bases nettes telles qu'elles figurent sur les états de notification (États 1259) mais les bases majorées des bases exonérées sur décisions des collectivités locales (de façon à neutraliser les choix d'exonérations effectués à l'échelon local).

### **Produits de fonctionnement réels**

En analyse financière, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

### **Réel**

En analyse financière, la notion de réel diffère de celle d'encaissement ou de décaissement. Est considéré comme réelle, une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

### **Restes à réaliser (RAR)**

Les restes à réaliser correspondent, en section d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements tenue par l'ordonnateur et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre par la collectivité.

### **Résultat de fonctionnement ou résultat comptable**

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

### **Service public à caractère administratif (SPA)**

Répondent à la notion de SPA, les missions traditionnellement hors du champ concurrentiel et traditionnellement imparties au secteur public (fourniture de l'éclairage public, voirie, etc...). Rien ne s'oppose à ce que l'activité d'un SPA soit retracée dans un budget annexe bien que traditionnellement retracée dans le budget principal des collectivités.

### **Service public à caractère industriel et commercial (SPIC)**

Pour qualifier un service public d'industriel et commercial, la jurisprudence met en œuvre plusieurs critères. Tout d'abord, l'activité doit relever d'un secteur traditionnellement imparté aux entreprises privées. D'autre part, le service doit être exploité dans des conditions similaires à celles d'une entreprise privée (de manière à éviter les distorsions de concurrence). Enfin, les ressources du service doivent provenir des redevances perçues auprès des usagers, celles-ci devant en principe assurer l'équilibre budgétaire du service. Quelques exemples de SPIC : l'activité de transport de voyageurs, la fourniture d'eau, etc.... Les services publics à caractère industriel et commercial dont la gestion est assurée par les collectivités locales doivent (sauf exceptions) être retracés au sein d'un budget annexe (de manière notamment à individualiser le coût du service pour l'utilisateur).

### **Taux rebasés**

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, les communes et les GFP se sont vues attribuées un nouveau panier de ressources fiscales. Celui se compose, entre autres choses, des parts de TH et de FNB perçues autrefois par les départements et les régions. De plus, une fraction des frais d'assiette et de recouvrement, autrefois perçus par l'État, a été attribuée aux communes et au GFP. Cette nouvelle répartition des impôts locaux entre niveaux de collectivités engendre pour 2011 un rebasage des taux.



**Trésorerie**

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.

# ANNEXES